

AFFAIRE N° 1. - Assainissement de la Ville de Saint-Denis -  
Convention à passer avec la SOCEA pour l'entretien des égouts - Création  
d'une taxe pour couvrir les frais d'entretien.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

S'agissant d'une question un peu particulière, j'ai été bon d'en confier l'étude à un technicien des Ponts et Chaussées. Il s'agit, en l'occurrence de M. CHAFFARDON, Ingénieur des E.T.P., section "Eau" qui m'a fait un rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre:

" A l'occasion de l'avis qui est demandé sur le projet de convention  
" à passer entre la Commune et la Société "EAU et ASSAINISSEMENT"  
" pour l'entretien et la gestion du réseau d'égout de SAINT-DENIS, il  
" paraît opportun d'essayer d'établir un bilan d'exploitation de ce réseau et  
" d'arrêter les modalités d'application, de fixation et de perception de la taxe  
" ou la redevance de déversement à l'égout.

" Vu la difficulté d'établir l'assiette de la taxe de déversement qui  
" est déterminée à partir de la valeur locative des immeubles, il est préfé-  
" rable de prévoir la perception d'une redevance calculée sur la quantité  
" d'eau potable consommée.

" Cette redevance, exigée des seuls usagers du réseau d'eau potable  
" donc susceptibles de déverser leurs effluents à l'égout est plus équitable que  
" la taxe qui, indistinctement frappe usagers et non usagers. Le montant maxi-  
" mum n'étant pas limité, elle peut mieux s'adapter aux nécessités financières  
" de l'exploitation du réseau "ASSAINISSEMENT".

" Pour déterminer cette redevance, il faut dans la mesure où on le  
" peut, essayer d'établir le coût des dépenses d'exploitation et d'entretien du  
" réseau et cela à partir de certaines hypothèses de service. Dans les an-  
" nées à venir il sera possible d'ajuster le montant de cette redevance sui-  
" vant les résultats du compte d'exploitation.

A) DEPENSES -

" En admettant une population de 45.000 habitants dans la zone sou-  
" verte par le projet d'assainissement, on a sur la base de 170/l/jours/habi-  
" tant, une consommation journalière d'eau de 7.650 m<sup>3</sup>.

" En admettant aussi que 60 % de ce volume va à l'égout, le total  
" déversé journalièrement en tenant compte des chasses serait de l'ordre de  
" 4.700 m<sup>3</sup>.

" La répartition de ce débit entre les zones " gravitaires " et  
" relevées " se fait approximativement de la manière suivante:

" Zone gravitaire" 60 % .....	2.820 m <sup>3</sup>
" -" relevée" 40 % .....	1.880 m <sup>3</sup>
" Total .....	4.700 m <sup>3</sup>

Ne passeront dans les dilacératrices dans chacune des zones, qu'environ 10 % de ce débit.

**1°) DEPENSES EN ENERGIE -**

Sont installés 43 K.V.A pour les pompes et 13 K.V.A. pour chacun des dilacérateurs.

Prix moyen de l'heure de pompage

	(20,46 x 4	=	81,84	
Pompes ...	) 14,58 x 11,5	=	166,75	
	( 9,53 x 8,5	=	81,005	
	43 x 1	x	329,595	= <u>590 Fra</u>
	24			

Pour chacun des postes de dilacération	( 13 x 1 x 329,595	=	<u>178 Fra</u>
	24		

Durée de fonctionnement

Pompes .....	$\frac{1.880}{540}$	=	.....	<u>3 H.30</u>
Dilacération .....	) $\frac{1.880 \times 0,1}{50}$	=	.....	4 H
	( $\frac{2.820 \times 0,1}{50}$	=	.....	<u>3 H 40</u>
Total .....				<u>7 H.40</u>

Dépenses journalières	) 590 x 3,5	=	2.065
	( 178 x 7,6	=	<u>1.363</u>
	soit arrondi .....		<u>3.500 Fra</u>

soit par an .....	3.500 x 30 x 12	=	<u>1.260.000 Fra</u>
-------------------	-----------------	---	----------------------

**B) CONSOMMATION d'EAU**

Le volume des chasses automatiques prévu au projet est de 125 m<sup>3</sup> en supposant pour l'ensemble 1,5 chasses quotidiennes, on consomme environ 200 m<sup>3</sup>/jour soit à 17 Fra le m<sup>3</sup> et par an ..... 1.225.000 Fra

**C) FRAIS DE PERSONNEL et de FONCTIONNEMENT**

Rémunération de la Société chargée de l'entretien.....	180.000 x 12 =	2.160.000
Egoutiers et manoeuvres ( 5 personnes) .....	180.000 x 12 =	2.280.000
Matériel, ingrédients divers .....	35.000 x 12 =	420.000

**TOTAL ARRONDI à ..... 5.800.000,-**

Dans les dépenses ci-dessus ne figurent ni l'amortissement d'un éventuel emprunt, ni la constitution d'un fonds de renouvellement.

Il semble cependant que devrait être prévu le renouvellement du matériel électrique et de pompage, soit environ 7 millions à amortir sur 10 ans, c'est à dire 700.000 Frs par an.

En résumé les dépenses de l'ensemble du réseau "ASSAINISSEMENT" se chiffrent donc annuellement à :

A) DEPENSES d'ENERGIE ... ..	1.300.000 Frs
B) CONSOMMATION d'EAU .....	1.225.000 Frs
C) FRAIS de PERSONNEL et FONCTIONNEMENT .....	5.300.000 Frs
D) AMORTISSEMENT du MATERIEL ELECTRIQUE et de POMPAGE	<u>700.000 Frs</u>

**Total arrondi à ..... 8.600.000 Frs**

Dans les premières années les frais d'exploitation seront réduits principalement en ce qui concerne la consommation en énergie électrique et en eau, les autres dépenses ne sont que légèrement diminuées. On peut estimer qu'elles ne dépasseront pas dans leur ensemble 6 à 7 millions CFA par an.

B) **RELEVÉS D'EAU** - Dans les premières années d'exploitation, toute une partie de l'eau sera fournie par le réseau d'épuration. Mais il faut tenir compte des branchements et débranchements publics qui sont actuellement pourvus du réseau d'épuration et raccordés au réseau urbain au fur et à mesure de la construction d'un appartement.

Les chiffres de consommation fournis par E.E.R. pour ces années nous permettent d'évaluer pour la première année la quantité d'eau consommée dans la zone desservie par le réseau d'épuration à 700.000 m<sup>3</sup> environ.

Cette quantité ira croissant avec l'extension du réseau, l'augmentation de nouveaux groupements habitiers et de constructions particulières dans certains secteurs de la ville.

En conclusion, il semble qu'une redevance de 10 Frs CFA le mètre cube, applicable par quantité d'eau potable délivrée sur les compteurs,

Dans les années à venir, ce sera pourvus une somme payée  
de 6 ou 7 frs. à moins que la Commune soit dans l'obligation de faire des  
aménagements et d'élever les canalisations sur les routes parquies au titre de la voirie  
ou au titre de tout à l'égal.

En ce qui concerne le projet de convention à passer entre la  
Commune de Saint-Denis et la Société "EAU et ASSAINISSEMENT",  
il appelle les remarques suivantes:

**ART. VIII - PARAGRAPHE II -**

Remplacer " sous le contrôle du Service des Ponts et Chaussées"  
par " sous le contrôle des Services Techniques de la Ville".

**PARAGRAPHE II**

Ajouter la fin " dans la mesure où ils sont applicables à la  
Réunion".

**PARAGRAPHE IV**

Préciser " dans la mesure où la Commune est autorisée à le fai-  
re".

**ART. XV - Avant dernier paragraphe -**

Ajouter " la Ville fournira gratuitement ou remboursera"

**ART. XXIII - Contrôle -**

Modifier comme suit le premier paragraphe " La Vérification des  
comptes périodiques sera assurée par le Chef de Service de l'Énergie  
chargé du contrôle.

Cette convention paraît acceptable, mais il est possible de la  
modifier à trois ans afin d'avoir la possibilité de la modifier avant les ad-  
ministration de l'exploitation.

Si la Municipalité accepte de percevoir une redevance calculée sur  
la quantité d'eau potable consommée, il faudra convenir avec E.R.D. et  
les services mécano-électriques qui assure la distribution de la consommation  
d'un d'eau, de la manière et des conditions dans lesquelles pourront être  
remis au Directeur Municipal les relevés des consommations des quartiers  
intéressés.

Messieurs et Mesdames, je vous prie de me faire connaître vos  
avis à ce sujet.

**LE MAIRE.** - Ce dossier, Monsieur, Monsieur, est entré dans le dossier de la Commission du Budget, après avoir entendu les observations de la Société Energie Electrique de la Région, puis je fais un rapport au Conseil Municipal. En fait, la S.O.S.E.A. nous a proposé un projet de convention sur lequel nous avons demandé un rapport à M. CHAFFARDON. C'est de ce rapport que je viens de vous lire.

Les conclusions de M. CHAFFARDON sont les suivantes: Il propose que le prix de l'eau soit augmenté de façon à compenser les taxes d'entretien des égouts. Cette augmentation serait d'environ 10 francs le m<sup>3</sup>, de manière à équilibrer l'ensemble des dépenses qui se chiffrent par année à environ 5.500.000 francs, les recettes seraient dans ce cas de 5.500.000 francs également.

Je puis dire que le prix de l'eau est à Saint-Denis meilleur marché que dans n'importe quel Département Français.

Je pense que la Commission du Budget pourra se pencher sur ce projet et présenter un rapport circonstancié.

**M. BEDIER.** - Je veux vous poser une question, à savoir si même ceux qui ne bénéficieraient pas du réseau d'égouts devront payer cette augmentation.

**LE MAIRE.** - Bien sûr, LA, il s'agit d'un service général et ceux qui ne bénéficieraient pas des égouts seront très nombreux, car les égouts sont un service public et il n'y a pas seulement les égouts, il y a le service de toute la ville et on bénéficiera par là même des caniveaux qui n'existeraient plus et surtout les odeurs nauséabondes qui, je l'espère, disparaîtraient.

Je répète, le service d'assainissement est un service public et général.

**M. BLOUX.** - Quel est le prix du m<sup>3</sup> d'eau actuellement?

**LE MAIRE.** - 15 Frs, 65

**M. BLOUX.** - Il serait donc porté à 25 Frs, 65

**Le MAIRE.** - Non. Ne concluons pas trop légèrement, il faut étudier de très près ses propositions. On pourra demander à M. CHAFFARDON qui se tient à notre disposition de venir pour nous donner tous les détails nécessaires.

**M. GABET.** - A une de nos dernières réunions électorales, il



Le MAIRE. - Je peux répliquer tout de suite que je n'ai fait aucune promesse de ce genre car depuis deux <sup>ans</sup> déjà je sais que le prix de l'eau sera probablement augmenté en raison de l'existence d'un réseau d'égout.

Il a été dit, qu'à la Montagne le prix de l'eau dépasserait et le prix de la loi de 1912 a dépassé puisque de 44 Frs,22 en 1912 il est aujourd'hui de 15 Frs. Ce que j'ai pu dire c'est que nous aurons peut être un jour un prix unique pour toute la Commune.

M. GABET. - Lors d'une réunion tenue dans votre bureau, il y avait aussi, avec M. VERDUS au cours de laquelle il était question de l'adduction d'eau, il me semblait qu'on en avait parlé.

M. le Dr VIGNON. - J'ai entendu parler d'une discussion du prix de l'eau concernant la Montagne.

M. BOURKIS. - Est-ce que le réseau d'égout sera étendu à certains lotissements?

Le MAIRE. - Certainement. En principe, le réseau d'égout doit être étendu à tout le Centre Ville.

M. HEDIER. - Il se fera donc par étapes.

Le MAIRE. - Malheureusement il est arrêté dès la première étape puisque nous n'avons pas les fonds nécessaires pour continuer la seconde. Vous vous souvenez que lors de la réunion du 20 Novembre dernier, je vous ai demandé l'autorisation de contracter avec la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de 50 000 000 de Frs pour continuer la deuxième étape, la subvention du Fonds Européen nous ayant fait défaut d'une manière inexplicable d'ailleurs.

M. AUBER. - Pour répondre à la question de notre collègue HEDIER, il ne faut pas oublier que le Centre Urbain supporte les frais d'électrification et d'adduction d'eau de tous les départs.

Le MAIRE. - En ce qui concerne l'adduction d'eau, comme d'ailleurs l'électrification, nous avons eu d'une manière plutôt régulière des subventions de l'F.I.D.C.M. qui nous permettent d'obtenir des prêts complémentaires de la C.C.C.E. Aujourd'hui, c'est fini, car le F.I.D.C.M. n'attribue plus de subvention pour ces travaux et c'est la raison pour laquelle cette année nous nous trouvons en très grandes difficultés pour étudier l'électrification des lotissements qui se construisent actuellement aux Palmes à Durand.

M. EVAN. - Je pense que les charges qui sont placées principalement sur toutes les considérations, j'estime donc qu'il doit avoir un seul prix pour toute la Commune.

Le MAIRE. - Actuellement les chiffres qui porteraient le prix de l'eau à 10 lrs de plus sont calculés sur les usagers d'eau potable et donc uniquement le centre ville qui, en principe, est le gros bénéficiaire du réseau d'assainissement, aurait à supporter les frais plus que les départs.

Le dossier que nous étudions en ce moment est très difficile à examiner au cours d'une simple session du Conseil Municipal. Il faut un examen et la commission du Budget est, à mon avis,

**M. MONDON.** - Puisque le collègue EVANS parle de la Montagne et des sources, je dois faire une petite observation. Lorsque, à Saint-Denis le prix de m<sup>3</sup> d'eau était de 15 Frs,50, il était à la Montagne de 7,50 et c'est grâce à l'intervention de M. le Maire que nous payons actuellement 15 frs le m<sup>3</sup>. Malgré tout, il y a une marge...

**Le MAIRE.** - L'explication est très simple à donner. L'eau, à la Montagne, est produite d'une manière tout à fait particulière et de toutes les sections d'adduction d'eau qui existent c'est la moins bénéficiaire, autrement dit celle qui nous coûte le plus cher et celle aussi encore il a fallu prendre sur les fonds d'investissement 17.000 000 de Frs pour des fonds de réparation et d'aménagement. C'est la raison pour laquelle l'eau reste encore très chère à la Montagne.

Je réplique donc, pour donner satisfaction à notre collègue MONDON, que nous souhaitons, et c'est ce qui a été plaidé auprès de M. le Directeur Général de l'E.E.R. qu'un tarif unique d'eau soit appliqué à toutes les Communes.

**Mme CHARRASSE.** - Au dessus d'un certain nombre de m<sup>3</sup> d'eau employés, ne pourrait-on pas diminuer le prix de l'eau?

**Le MAIRE.** - Saint-Denis, c'est la ville qui paie le moins cher l'eau. Un exemple, dans une ville industrielle on vient d'augmenter de 200 millions, soit de 200 000 000, le prix de l'eau.

**Le MAIRE.** - Il est possible qu'on applique dès cette année et c'est justement là que l'attention de la Commission du Budget qui doit dans son rapport nous dire à partir de quel moment cette taxe sera appliquée.

**M. GALLIARD.** - A ma connaissance, le réseau n'est pas mis en service.

**Le MAIRE.** - Il le sera dans deux mois.

**M. BIGNOU.** - Monsieur le Maire, vous dites l'eau potable c'est l'eau de Saint-Denis, pourquoi dans les sources l'eau n'est pas potable?

**Le MAIRE.** - Pas dans toute la Commune. Au Bédé, par exemple, elle n'est pas potable. L'adduction d'eau a été réalisée en deux tranches, la première, c'était de donner d'abord l'eau aux sources, c'est-à-dire la rendre potable et c'est ce que nous sommes en train de faire.

**M. EVAN.** - A la Montagne, l'eau est potable.

**M. le Dr VINSON.** - Pour la Montagne, l'eau vient de Saint-Denis par un service de pompage.

**M. EVAN.** - Voilà pourquoi je demande qu'il y ait un prix unique pour toute la Commune.

**Le MAIRE.** - Monsieur EVAN, lorsque nous avons été élus  
Commissaires d'arrondissement en même temps, il y a à la commission actuelle 41 Fr. 21  
centimes de vote de plus. Il y a donc, au lieu de 2 mandats, aboutir des  
résultats. Je dois dire que l'ancien Directeur Général de l'U.S.R. a été  
très complaisant à ce sujet. Nous espérons signer le Mandat, mais il  
est probable que pour cela il faudra également aligner tout le reste par une  
augmentation.

**M. EVAN.** - Il faut le faire.

**Le MAIRE.** - Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, le Maire met aux voix le renouvel  
lement de la Commission de Budget de rapport présentée, étant entendu qu'elle  
doit fournir un rapport dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.